



Signé électroniquement par ANNE LECOQ le 27/02/2020



27-02-2020
 [Signature]

Francis THOMINE

Le Directeur Général,

Fait en double exemplaire à LYON le 25 février 2020 dont un exemplaire à nous retourner signé.
 Pour la Caisse Locale, par délégation :
 Le Directeur Général de la Caisse Régionale,
 Signature du souscripteur
 Date :

groupama.fr.
 3350-229125-012019 et leurs annexes. Vous pouvez également les consulter dans votre espace client sur le site
 Vous déclarerez avoir reçu ce jour, pris connaissance et accepté les conditions générales référence
 constituant le contrat conclu le 25/02/2020 entre Caisse Locale Groupama de LE GRAND LYON et vous même.
 Les présentes conditions personnelles complètent les conditions générales et leurs annexes, l'ensemble
 dans les formes et conditions prévues aux conditions générales.
 Les garanties de votre contrat prennent effet le 25/02/2020. L'échéance annuelle du contrat est fixée le 01/01. A
 cette date, il se renouvelle d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par vous ou par nous

Nous attirons votre attention sur le fait :

- que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art. L13.8 du code des assurances),
- que toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de prime ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter une réduction d'indemnité en cas de sinistres (art. L13.9 du code des assurances),
- que vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit l'aggravation des risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (art. L13-2 du code des assurances).

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées, figurant dans le présent document pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

- d'une suspension supérieure à 1 mois ou d'une annulation du permis de conduire,
- d'une condamnation pour délit de fuite suite à accident,
- d'une condamnation pour conduite en état d'ivresse ou sous l'empire de stupéfiants,
- d'une résiliation d'un autre contrat automobile pour non paiement ou sinistre.

Le souscripteur déclare que, à sa connaissance, ni lui, ni aucun des conducteurs déclarés au contrat n'a fait l'objet au cours des 5 dernières années :

CONCLUSION DE VOTRE CONTRAT

N° souscripteur : 41562857E

